



REPUBLIQUE FRANCAISE

TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE D'ESSERT

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

ARRETE

N° 24.007

**Objet : Réglementation
de la circulation rue du
Général de Gaulle –
Dépose câble télécom.**

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^e partie, signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6/11/1992,
- la demande présentée le 16 janvier 2024 par CIRCET – Agence d'Etupes - 213 rue Pierre Marti (25460), sollicitant pour le compte d'Orange, la réglementation de la circulation rue du Général de Gaulle pour accéder aux chambres télécom vue de la dépose d'un câble.

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et permettre la réalisation desdits travaux, de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules,

ARRETE :

Article 1 : Du lundi 19 février 2024 jusqu'à la fin des travaux, la circulation rue du Gal de Gaulle sera réglementée par alternat avec des panneaux afin de permettre les travaux ci-dessus décrits.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation sera réglementée à 30 km/h.

Article 3 : Durant les travaux, le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit.

Article 4 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société CIRCET d'Etupes.

Article 5 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires permettant l'accès aux services de secours.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort.
- Département / Service des Routes
- Gardes-Champêtres.
- CIRCET/Mme EDEM Sevcan

Pour information :

- Service technique communal

Essert, le 16 février 2024

**Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire en charge
de la voirie**

Alain BURGER

